



Syndicat National des Personnels de la Communication et de l'Audiovisuel

COVID 2022 : TRIPLE PEINE POUR LES SALARIES TRAVAILLANT EN REGIE 2 / PLATEAU C

France Télévisions et plus particulièrement La Fabrique ont eu une gestion rigoureuse au début de cette pandémie en fournissant tout le matériel nécessaire aux salariés (masques, gel, lingettes), en fermant des régies et en mutualisant les équipes afin de limiter le nombre de salariés sur site. Les dispositifs mis en place étaient logiques et visaient clairement à préserver la santé des personnels.

Depuis le 15 janvier, un nouveau dispositif a été mis en place. Une seule régie est fermée, la régie 4 qui fabrique les éditions de France 3 mais pas les autres. La régie 2 et le plateau C où sont fabriquées les éditions de France 2, se retrouve à fabriquer à nouveau les éditions de la 3, régionales et nationales.

Pourquoi fermer une seule régie ? Est-ce parce que le personnel vient à manquer ?

La direction a annoncé aujourd'hui 106 cas positifs Covid au siège dont 36 à la direction de l'information, 41 à la direction gestion production et moyens, 14 à la direction des antennes et programmes et enfin 14 pour la direction des ressources humaines.

Même si les chiffres sont toujours trop élevés, il ne semble pas que l'activité de l'entreprise soit en danger pour l'instant. D'ailleurs, les salariés travaillant habituellement pour les éditions de La Trois se voient aujourd'hui planifiés en vacances sans affectation !

Est-ce pour préserver la santé des salariés ?

Aujourd'hui, la régie 4 est fermée mais à la différence du dispositif mis en place l'année dernière, tous les personnels sont maintenus sans aucune mutualisation. **Ce sont trois équipes différentes qui se succèdent en régie 2 et sur le plateau C pour fabriquer les trois éditions du midi puis les trois du soir (France3 région, France3 national et France2).**

L'enchaînement des émissions ne permet même pas de désinfecter les postes de travail et au regard de la contagiosité du variant Omicron, n'est-ce pas le contraire de ce qu'il faudrait faire pour préserver justement la santé des collaborateurs ?

Il s'agit donc bien d'une triple peine pour ces salariés travaillant en régie 2 et sur le plateau C. **Triple peine parce que triple boulot en fabriquant le midi comme le soir trois éditions au lieu d'une. Et triple peine parce que trois fois plus de risques d'être contaminé avec ces trois équipes qui se succèdent.**

Il est urgent d'arrêter ce dispositif mis en place qui n'apporte rien, que personne ne comprend et qui met finalement en danger la santé des salariés.

Paris, le 20 janvier 2022